

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE
Comité syndical du 12 octobre 2021

DELIBERATION 2021-III-002

Élection du Président du Syndicat mixte du Grand Légué

Date de la convocation : 5 octobre 2021

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-et-un, le douze octobre, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département (Saint-Brieuc).

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. Jean-Marie BENIER, M. André COENT, Mme Juliana SAN GEROTEO

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Ronan KERDRAON, M. Thierry SIMELIERE

Pour le Conseil Régional de Bretagne : M. Philippe HERCOUËT, M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN (par téléphone), Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : M. Ludovic GOUYETTE a donné pouvoir à M. André COENT
M. Damien GASPAILLARD a donné pouvoir à Mme Juliana SAN GEROTEO
M. Michaël QUERNEZ a donné pouvoir à Mme Gaëlle NIQUE

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Ludovic GOUYETTE (Département), M. Damien GASPAILLARD (Département), M. Michaël QUERNEZ (région), Mme GAUTIER, payeuse départementale

Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat mixte, le Conseil syndical doit procéder à l'élection de son Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 portant création du syndicat mixte du Grand Légué, les arrêtés préfectoraux du 2 avril 2014 et du 27 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Grand Légué ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat mixte du Grand Légué relatif au Comité syndical ;

Vu le rapport n°2021-III-002 présenté par M. Thierry SIMELIERE, Doyen du Syndicat mixte ;

Le Comité syndical saisi en date du 12 octobre 2021,

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Thierry SIMELIERE, le Comité syndical a procédé à l'élection de son Président.

Après l'appel à candidature, M. Thierry SIMELIERE propose la candidature de M. André COENT.

Aucun autre candidat n'est enregistré et il est procédé au vote qui donne le résultat suivant :

Votants : 12

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

M. André COENT est déclaré élu Président du Syndicat mixte du Grand Légué et installé immédiatement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

M. Le Doyen
M. Thierry SIMELIERE

